Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260123-012026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 23 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six le 23 janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD, Maire.
Date de la convocation : 16/01/2026 Date d'affichage : 16/01/2026

ETAIENT PRESENTS :M GUINARD S, Mme PANSARD A, M. DRIANT C, Mme BERECHEL C, Mme PIGNOCHET S, Mme RENAULT C, M. LE MOINE S, M. VILSALMON B, M. DEPAGNE D, Mme CLEMENT C, Mme LE FUSTEC T.

ETAIENT ABSENTS : Mme GODIN A, M LE NOAN A, Mme JAFFRELOT B (Procuration à Mme PANSARD)
M. RENAULT P (Procuration à Mme RENAULT), Mme MINOUX C (Procuration à Mme PIGNOCHET), M BALCOU (Procuration à M VILSALMON), M. HANNIGSBERG P (Procuration à M. DRIANT), M TOUCHERY F (Procuration à Mme CLEMENT).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENOIT VILSALMON.

OBJET 1.1: ACHAT DE L'ANCIEN GARAGE - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE – REMBOURSEMENT DE DIAGNOSTIC ET SONDAGES

La commune de Pommeret a sollicité l'EPF Bretagne afin de procéder aux études préalables à l'acquisition et au portage foncier de la propriété sise 10 rue Colonel Marcel Botrel à Pommeret, cadastrée comme suit :

Référence cadastrale	Contenance cadastrale
BB n° 52	550 m²
BB n° 388	88 m²

Soit une surface totale de 638 m².

A ce titre et à ses frais exclusifs, l'EPF Bretagne a sollicité ses assistants à maîtrise d'ouvrage, les bureaux d'études ENVISOL et IMING, afin de pouvoir estimer, en première approche, un coût de déconstruction et de réhabilitation des sols prévisionnel. A la suite de la visite de site, le 27 novembre 2025, ENVISOL et IMING ont produit des rapports intitulés « Etude historique, documentaire et de vulnérabilité » (en date du 23/12/2025) et « Mission Etude Historique et structurelle des bâtiments existants » (en date du 19/12/2025).

Afin de préciser les estimations financières relatives à la déconstruction et à la réhabilitation des sols, soumises à des aléas, il ressort de ces rapports des préconisations de prélèvements pour analyse en laboratoire :

- une campagne de sondages des sols, orientés sur la recherche de pollution (16 sondages au carottier entre 2 et 4m de profondeur et mise en place de 3 piézairs), pour un montant prévisionnel de 13 100€ HT, sachant que ces investigations peuvent revêtir un caractère itératif en cas de découverte de pollution non circonscrite ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260123-012026-DE

- une campagne de diagnostics immobiliers avant démolition (amiante, plomb, parasitaire), pour un montant prévisionnel de 2 500€.

- une détection géophysique de la cuve enterrée, préalablement à la réalisation des investigations de sols.

En effet, le site est toujours classé ICPE, soumise à déclaration (usages jusqu'en 2019 de garage et atelier mécanique, mais aussi commerce de carburants et fabrication d'acétylène antérieurement, etc.), avec les risques de pollution associés. En outre, la présence de matériaux potentiellement amiantés a été constatée. Cela contraint la commune de Pommeret à y envisager les investigations complémentaires précités, avant toute formulation d'une offre d'acquisition foncière par l'EPF Bretagne à la SCI des Portes, propriétaire du site.
Ces missions seraient ainsi diligentées par l'EPF Bretagne, sous réserve de l'accord écrit préalable du propriétaire et occupant, en amont de la signature d'une convention opérationnelle d'action foncière avec la commune de Pommeret. Cette circonstance implique donc un engagement de la commune de Pommeret.

Dès lors, il est proposé au conseil municipal de Pommeret de s'engager à rembourser à l'EPF Bretagne les frais de diagnostics et sondages suscités (y compris les analyses en laboratoires), si toutefois une convention opérationnelle d'actions foncières n'était finalement pas signée avec l'EPF Bretagne pour le projet de reconversion du site, dans un délai d'un an maximum suivant la présente délibération, c'est-à-dire au 23/01/2027 au plus tard.

Il est précisé que la rédaction par les bureaux d'études ENVISOL et IMING des rapports d'interprétation des résultats des investigations précitées, comprenant une seconde évaluation des coûts de déconstruction et de réhabilitation des sols, restera quant à elle à la charge de l'EPF Bretagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

❖ Approuve la commande par l'EPF Bretagne des diagnostics immobiliers avant démolition (amiante, plomb, parasitaire) et des sondages de sols orientés sur la recherche de pollution, afin d'alimenter la réflexion sur le devenir du site du garage sis 10 rue Colonel Marcel Botrel, à l'aune de coûts prévisionnels précisés de déconstruction et de réhabilitation des sols ;

❖ S'engage à rembourser l'EPF Bretagne toutes les dépenses qu'il aurait engagées pour la réalisation de ces diagnostics avant démolition et sondages de sols, dans le cas où la commune de Pommeret ne signerait pas avec l'EPF Bretagne une convention opérationnelle d'actions foncières sur le secteur du garage sis 10 rue Colonel Marcel Botrel, dans un délai d'un an maximum à compter de la présente délibération, c'est-à-dire au 23/01/2027 au plus tard.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — Le Maire

VILSALMON Benoit — GUINARD Serge